

## Document cadre « Value for money »

L'OPC cherche à atteindre et à démontrer son approche et sa stratégie de « value for money » (VfM) dans toutes ses activités et dépenses. Cette stratégie définit ce que nous entendons par VfM, pourquoi et le comment l'OPC l'intègre dans ses modalités d'action, définissant aussi comment nous mesurerons les progrès de cette démarche et comment cela nous aide dans la prise de décision et l'adaptation des programmes.

La mise en œuvre de cette stratégie permettra de nous assurer que les ressources sont dépensées à bon escient avec de meilleurs résultats de santé oculaire pour les personnes les plus vulnérables ainsi que l'atteinte des objectifs du programme. C'est un document évolutif qui vise à être adapté dans le temps (évolution du contexte, expérience acquise et capitalisation, nouvelles preuves ou informations ...).

La stratégie « Value for money » est axée sur les principes des 4 E : l'optimisation des ressources signifie atteindre un équilibre entre

- **Économie** : c'est la réduction du coût (biens et services) nécessaires pour produire la prestation de service, pour cela une attention particulière sera porter sur les principaux inducteurs de coûts afin de réduire les coûts unitaires.
- **Efficacité** : c'est le fait que les activités planifiées maximisent les résultats attendus tout en conservant la qualité. L'efficacité consiste à fournir des services de la manière la plus efficace possible dans un contexte donné en allouant et utilisant de manière optimale les ressources.
- **Effectivité** : c'est le fait que les activités et les résultats du programme permettent d'atteindre les objectifs spécifiques en dépensant judicieusement le budget alloué tout en suivant et intégrant la gestion de la qualité du programme. C'est investir dans les interventions les plus efficaces, à une échelle appropriée pour générer les résultats escomptés, tout en renforçant les systèmes de santé et communautaires et en s'attaquant aux obstacles structurels aux prestations de santé oculaires.
- **Équité** : L'équité est transversale et doit être prise en compte dans l'ensemble de l'optimisation des ressources pour éliminer les différences de traitement injustes entre les individus et les groupes. C'est aussi aller où personne de va et atteindre toutes et tous ceux qui en ont besoin.

Le rapport coût-efficacité (Rentabilité) fait référence à la mesure dans laquelle l'intervention atteint l'impact escompté par rapport aux coûts des activités réalisées et cela doit être pris en compte lors de l'évaluation de l'optimisation des ressources de tout programme.